



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers,
Bureau des collectivités et des actions territoriales,**

Affaire suivie par :

Téléphone :

Télécopie :

Mél :

Béziers, le 25 AOÛT 2023

Madame le Maire,

Par courrier en date du 10 août dernier, je vous adressais le guide de la DGCL explicitant les dispositions réglementaires encadrant la désignation des référents déontologiques des élus locaux.

Je vous confirme que la mise en œuvre de cette désignation est obligatoire, votre commune ne disposant pas d'instance déontologie.

Je vous demande donc de soumettre à nouveau cette question à votre conseil municipal qui a cru pouvoir s'affranchir de cette disposition, contre votre proposition.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma sincère considération.

*Je compte sur vous et votre équipe pour appliquer les règles.
Merci de votre attention.*

Le sous-préfet de Béziers

Pierre CASTOLDI

**Madame Anne-Lise SAUTEREL
Maire de Rosis
Hôtel de Ville
Andabre
34610 Rosis**